

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
« RESPONSABLE D'EQUIPE EN ISOLATION THERMIQUE »

Date de réception de la demande	Septembre 2005
Groupe Technique Paritaire du	29 novembre 2005
Créé par les CPNE du	20 décembre 2005
Numéro Répertoire	CQP 051 – 2005 20 12
Date d'échéance	31 décembre 2008

Demandeur	FFB – Fédération Française du Bâtiment
Responsable du dossier	SNI - SYNDICAT NATIONAL DE L'ISOLATION
Adresse	10 rue du Débarcadère 75852 PARIS Cedex 17 ☎ : 01-40-55-13-70 Fax : 01-40-55-13-69

Secteur d'activité	BÂTIMENT
--------------------	----------

Description sommaire de l'emploi :

Le responsable d'équipe, sous l'autorité d'un Chef de chantier, organise et coordonne le travail d'ouvriers assurant des travaux d'isolation thermique industrielle et d'échafaudages associés, dans le respect des consignes de sécurité hygiène environnement et des règles techniques professionnelles.

Dénomination de la Qualification	Chef d'Equipe
----------------------------------	---------------

Classement de la Qualification	Niveau 4 - Position 1 Coefficient 250 C.C.N. des ouvriers du Bâtiment
--------------------------------	--



REFERENTIEL DE COMPETENCES ET MODALITES D'EVALUATION DU CQP RESPONSABLE D'EQUIPE en ISOLATION THERMIQUE INDUSTRIELLE

Domaines

Compétences	Domaines			
	Technique	Organisation	Relationnel	Gestion
1 Approvisionnement de son chantier				
1.1. Identifier les matières, matériaux, consommables et matériels en conformité aux spécifications et/ou instructions de son chantier	X			
1.2. S'assurer de la disponibilité des matières, consommables, outils, échafaudage nécessaire sur son chantier d'isolation.		X		
1.3. Optimiser les matières premières, consommables et matériels.		X		
1.4. Veiller à l'approvisionnement régulier de son chantier d'isolation.		X		
2 Régulation de l'activité de son chantier				
2.1. S'assurer de la disponibilité des documents nécessaires aux travaux (plan de prévention, permis de travail, les habilitations...).		X		
2.2 Analyser son dossier d'intervention.	X			
2.3 Affecter le personnel selon les compétences et les besoins.		X		
2.4 Distribuer les consignes aux monteurs selon l'ordre de montage.			X	
2.5 Assurer la mise en route de son équipe.			X	
2.6 Anticiper les interventions, la gestion des travaux supplémentaires.				X
2.7 Effectuer/faire effectuer des dépannages de 1 ^{er} niveau sur outillage et machines.	X		X	
2.8 Solliciter les services compétents pour intervention sur outillage et machines.				
2.9 Respecter et faire respecter les normes de montage.	X		X	
2.10 Compléter les documents de suivi de chantier (feuille de présence, avancement.		X		X
2.11 Mesurer les résultats de production avec sa hiérarchie (repérage des écarts de rendement, de productivité, de rebut...).		X		X
2.12 Appliquer et faire appliquer les plans d'Hygiène, Sécurité et Environnement.		X		
3 Régulation qualitative de l'activité de production.				
3.1. Réaliser les contrôles liés aux travaux d'échafaudage et d'isolation.	X			
3.2. Vérifier les autocontrôles techniques des monteurs.	X			
3.3. Faire remonter les dysfonctionnements à son responsable.			X	
3.4. Participer au diagnostic des causes de non conformité par rapport à des normes et tolérances.	X			
3.5. Mettre en œuvre les actions correctives.	X	X		
4 Animation coordination				
4.1. Repérer les capacités de chaque monteur.	X		X	
4.2. Procéder à des échanges dans les équipes		X	X	
4.3. Participer au suivi de l'activité de la sous traitance.		X	X	
4.4. Veiller au respect des horaires de travail			X	
4.5. Assurer la sécurité et les conditions de travail des monteurs.			X	
4.6. Compléter la formation aux postes de travail des monteurs.	X		X	
4.7. Instaurer un bon climat de travail dans son équipe.			X	
5 Information/Communication				
5.1. Lire et comprendre les plannings, procédures, instructions, cahier des charges, bordereaux, plan de prévention.	X			
5.2. Repérer et diffuser les informations utiles aux monteurs.			X	
5.3. Transmettre des informations par écrit.	X		X	
5.4. Transmettre des informations de façon ascendante : rentabilité du chantier, dysfonctionnement...			X	
5.5 Utiliser les documents nécessaires à l'information : fiche chantier,...	X			
5.6. Donner son avis de façon argumentée sur l'organisation, l'amélioration de ses travaux, et la capacité des intervenants.			X	
5.7. Susciter l'information montante au sein de son équipe.			X	
5.8. Participer à la gestion des conflits au sein de son équipe.			X	

Synthèse des notations du C.Q.P.
RESPONSABLE D'EQUIPE en ISOLATION THERMIQUE INDUSTRIELLE

Types d'évaluation / Notes obtenues

Entreprise / 20	Mémoire / 30	Q. C. M. / 15	Epreuve Pratique / 25	Entretien Jury / 10
--------------------	-----------------	------------------	-----------------------------	---------------------------

Par domaines de compétences

<i>Domaines de compétences</i>						Total	% Compétence dans note finale
1 Approvisionnement de son chantier	/ 20	/ 15	/ 5	/ 15	/ 10	/ 65	13%
2 Régulation de l'activité de son chantier	/ 20	/ 45	/ 35	/ 35	/ 10	/ 135	27%
3 Régulation qualitative de l'activité de production.	/ 20	/ 30	/ 5	/ 45	/ 10	/ 120	24%
4 Animation coordination	/ 20	/ 45	/ 15	/ 0	/ 10	/ 90	18%
5 Information/ Communication	/ 20	/ 15	/ 15	/ 30	/ 10	/ 90	18%
<i>Total</i>	/ 100	/ 150	/ 75	/ 125	/ 50	Note totale /500	
<i>% épreuve dans note finale</i>	20%	30%	15%	25%	10%	Note finale	120

Pour obtenir le titre, le candidat devra avoir obtenu une note au moins égale à 12,5 sur 20.

LE JURY

- I - **COMPOSITION** : Le jury paritaire est constitué de **2** représentants **employeurs** et de **2** représentants **salariés** en activité, issus des milieux professionnels concernés, ayant une bonne connaissance des emplois visés par le C.Q.P et mandatés par la Profession.
- II - **LE FONCTIONNEMENT** : Les instances professionnelles convoquent les membres du jury et les candidats au C.Q.P. Le jury se déroule sous le contrôle de la Profession.
- III - **LES MISSIONS DU JURY** : Informer le candidat sur le déroulement de l'évaluation et sur les consignes à respecter,
Les membres du jury apprécient le degré de maîtrise du candidat à partir de la grille d'évaluation globale des compétences requises par le C.Q.P. (synthèse des résultats) et expriment un avis favorable ou défavorable quant à la délivrance du C.Q.P. par les C.P.N.E
- Etablir le procès verbal de délibération (émargement des candidats, des membres du jury),
- IV - **LES MOYENS DU JURY** : Les membres du jury ont à leur disposition le jour de l'évaluation :
- les référentiels des compétences requises pour le C.Q.P.,
 - les supports d'évaluation (*carnet de compétences, Q.C.M., mémoire, épreuve pratique*),
 - les critères d'évaluation (*grille d'évaluation*).